



# L'AAL et toute son équipe vous souhaitent ses meilleurs voeux pour 2012

Cette année électorale, où la santé revient en boucle dans la bouche de tous nos chers candidats, risque de confirmer l'enterrement de première classe de notre spécialité libérale sur l'autel du populisme de tout bord. En effet qu'entend-on dans la bouche de ces politiciens : Accès aux soins et Déserts médicaux.

Certes, les problèmes sont cruciaux mais la réponse ne se situe pas dans un système de plus en plus contraint, ni dans une paupérisation de notre exercice.

La meilleure réponse est de faire en sorte que nos jeunes confrères aient envie de s'installer en libéral et que les autorités, par le biais des ARS, ne fassent plus tout pour pénaliser les plateaux techniques libéraux, qui je vous le rappelle, coûtent beaucoup moins chers à l'acte que les hôpitaux.

Ce préambule étant terminé, nous nous adressons à vous pour vous faire part des derniers développements et solliciter votre avis sur ce qui est la base de notre engagement.

## Premier point : Faut-il ou non signer la convention ?

Le BLOC, dont l'AAL est une des 3 composantes, a été reconnu représentatif avec 60% des électeurs. Nous sommes à l'heure actuelle le seul syndicat à avoir refusé de signer sur avis du CA du BLOC et du CA de l'AAL. Il est vrai que cette convention est pour nous affligeante car dans celle-ci les métiers du bloc n'existent tout simplement pas !!!

Il en résulte 2 conséquences, **la première est que nous sommes exclus des négociations**, notamment celles qui viennent de reprendre sur le secteur optionnel. Ce serait risible si ce n'était aussi grave que 60% des gens concernés soit ainsi balayé d'un revers de la main, c'est un déni de démocratie qui, en cette période électorale, devrait alerter tous les partis. Il est injurieux pour nous de lire, dans le quotidien du médecin, qu'il est envisagé une revalorisation des actes à tarifs opposables des chirurgiens et des obstétriciens, mais que "pour les anesthésistes leur situation est moins urgente" et ceci sans avoir été consulté. Monsieur FVR, en bon polytechnicien, ne saurait-il pas compter ? Nos actes sont entre la moitié et le quart de ceux des opérateurs, ou veut-il nous pousser, **malgré nous**, à un abattage toujours plus intense sans se soucier le moins du monde de la sécurité des patients ?

**La deuxième conséquence** de notre refus de signer : **nous sommes privés de toutes subventions !** La contrepartie de cette probité, de cette déontologie fait que nous ne vivons que des cotisations. Aussi, j'en appelle plus que jamais à votre sens des responsabilités et à votre soutien : si nous voulons faire bouger les lignes et être reconnus au sein du corps médical et devant les autorités de tutelle, il nous faut avoir quelques moyens. **NOUS VOUS DEMANDONS DONC DE RENVOYER LES BULLETINS D'ADHÉSION** ou de vous inscrire en ligne !

*Ceci est pour nous indispensable à notre existence !*

Le deuxième point, tout aussi important, concerne les dernières modifications législatives qui ont supprimées les deux trous de garantie de notre Responsabilité Civile



Professionnelle : Mise en place d'un fond de garantie au-delà de 8 millions / affaire et 15 millions / an avec une prise en charge au delà des 10 ans après cessation d'activité. De plus, notre prise en charge par l'assurance maladie d'une partie de notre prime d'assurance vient d'être réévaluée.

De notre côté, nous avons mis en place un partenariat avec le cabinet de courtage Medirisq, dirigé par un confrère le Dr Didier LEGEAIS, Vice-Président de l'UCDF, chirurgien urologue, qui fait partie de ceux qui ont porté le projet de réforme législative pour supprimer nos trous de garantie. Il nous propose, aujourd'hui, un tarif intéressant autour de 6000 euros / an, avec remboursement de votre cotisation syndicale si vous êtes membres de l'AAL!

Il travaille avec l'assureur "Panacea" dont l'actionnaire principal est le Groupe Pasteur Mutualité qui appartient aux médecins sociétaires. Il nous propose de participer avec lui à l'analyse de notre sinistralité et aux mesures préventives possibles. Cette démarche assez singulière nous paraît très intéressante pour garder une certaine visibilité sur le monde de l'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Pour toute question relative à votre couverture en RCP, n'hésitez pas à les contacter au 04 76-70-900 ou à [contact@medirisq.fr](mailto:contact@medirisq.fr). Vous pouvez aussi consulter leur site qui répond à de nombreuses interrogations ([www.medirisq.fr](http://www.medirisq.fr)).

Le troisième point important, et sur lequel nous avons besoin de votre avis : si nous n'obtenons pas le secteur optionnel pour tous, ni aucune revalorisation significative du tarif opposable, de l'urgence et aucune reconnaissance tarifaire pour l'échographie ou la prise en charge de la douleur post opératoire, nous réfléchissons à une action qui consisterait en un déconventionnement massif ou une demande d'honoraires libres complémentaires pour les secteurs 1, même sans accord conventionnel ou avec les caisses régionales. Une telle mesure, qui se doit d'être organisée, ne peut être efficace que si elle est massive. Aussi avec votre bulletin d'adhésion, merci de nous dire si vous seriez prêt à vous engager dans une telle démarche.

Enfin, pour les adhérents actuels et nouveaux, nous lancerons un appel à candidature pour le renouvellement du Conseil d'Administration de l'AAL, qui aura lieu lors de notre Assemblée Générale Annuelle à PARIS le Samedi 24 Mars à 10h à l'hôtel MONTPARNASSE.

Les adhérents recevront la convocation par mail aussi je vous prie de vérifier vos coordonnées sur le site ou de bien la noter sur votre bulletin d'adhésion. Vous pouvez toujours contacter le secrétariat au 07 77 72 93 07.

Nous comptons sur votre soutien pour mener à bien notre action dans le seul but de vous défendre.

**Dr Henry MOUYSET,**  
Président du Syndicat AAL

**Dr Jérôme VERT,**  
Secrétaire du syndicat de l'AAL



## BULLETIN DE VOTE

### Question 1 :

Etes-vous favorable à la signature de la convention ?

OUI

NON

### Question 2 :

Seriez-vous partie prenante dans un déconventionnement massif ou une demande d'honoraires complémentaires pour les secteurs 1 sans autorisation?

OUI

NON

